



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 octobre 2018
Français
Original : anglais

La situation concernant la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 33 de la résolution [2383 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci m'a prié de lui rendre compte, dans les 11 mois, de la situation concernant la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes.

2. À la suite de mon précédent rapport annuel sur la situation ([S/2017/859](#)), le présent rapport porte sur les principaux faits nouveaux survenus du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018. Il est fondé sur des renseignements communiqués par le système des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), ainsi que par des États Membres et des organisations régionales, dont l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union européenne, la force navale placée sous la direction de cette dernière (EUNAVFOR) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

II. Principaux faits nouveaux, tendances et considérations relatifs à la piraterie au large des côtes somaliennes

Principaux faits survenus et tendances observées au cours de la période considérée

3. Durant la période considérée, l'action menée pour lutter au mieux contre les actes de piraterie au large des côtes somaliennes s'est poursuivie, grâce aux efforts concertés de la communauté internationale agissant par l'intermédiaire du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes ; à la contribution de certains États Membres (voir annexe I) ; aux mesures coercitives qu'ont continué de prendre les forces navales internationales ; aux travaux conduits par la MANUSOM en collaboration avec plusieurs organismes appartenant ou non au système des Nations Unies pour promouvoir la gouvernance et l'état de droit en Somalie. Ces mesures, combinées à l'application, par tous les vaisseaux, des *Meilleures pratiques de gestion*,



ont permis de réduire le nombre global d'actes de piraterie (voir annexe II). Ceux néanmoins survenus depuis mon précédent rapport montrent qu'il n'a toujours pas été pleinement remédié aux causes profondes de la piraterie.

4. Au cours de la période considérée, cinq actes importants de piraterie ont été commis dans les eaux au large des côtes somaliennes, dans le bassin de Somalie et dans le golfe d'Aden, contre le *Sameer* (le 24 octobre), l'*Ever Dynamic* (le 15 novembre), le *Galerna III* (le 16 novembre), le *Leopard Sun* (le 22 février) et le *Kriti Spirit* (le 31 mars). Les pirates n'ont réussi à prendre aucun navire contre rançon ni aucun otage. L'attaque contre l'*Alpha Kirawira* (le 22 juillet) serait le fait des Chabab et non pas un acte de piraterie, ce qui témoigne de la volatilité des conditions de sécurité de l'espace maritime somalien.

5. En novembre 2017, des attaques menées contre l'*Ever Dynamic* et le *Galerna III* ont échoué après un échange de coups de feu avec le personnel de sûreté armé sous contrat privé qui se trouvait à bord. Le 18 novembre, la marine italienne a déployé un hélicoptère SH-90 depuis son navire le *Virginio Fasan*, ce qui a permis de localiser le groupe d'action de pirates responsable des attaques¹. Six suspects ont été appréhendés et directement transférés au Centre régional de coordination du renseignement et de la répression pour la sécurité en mer (centre de répression des actes de piraterie des Seychelles), où ils attendent d'être jugés.

6. Le fait que ces tentatives se poursuivent montre que les causes profondes de la piraterie subsistent et que les réseaux de piraterie restent très actifs. Quatre groupes d'action de pirates se tiennent prêts à reprendre les attaques dès qu'ils en auront la possibilité. Ces groupes continuent d'exploiter la moindre occasion, au vu de la facilité relative avec laquelle leurs agents peuvent se procurer des armes et des embarcations légères. Ainsi, en 2017, plusieurs tentatives d'attaques ont été menées à la saison des moussons, généralement calme. En 2018, la zone à haut risque a été élargie, ce qui montre que les pirates sont capables de planifier des attaques dans tout l'océan Indien, aussi loin que nécessaire des côtes, et qu'ils sont déterminés à le faire pour assurer la réussite de leurs projets. Les récentes tentatives étaient particulières en ce que les attaquants n'ont pas été dissuadés par un premier échec, mais ont récidivé peu de temps après, en restant dans les environs, signe de leur motivation et de leur détermination à atteindre leurs objectifs.

7. À plusieurs reprises, des pirates ont été très près de parvenir à leurs fins. Ces tentatives nous rappellent que si l'on a réussi à lutter contre la piraterie, on ne l'a pas pour autant éliminée. Les attaques manquées de 2018 montrent que les mesures prises par les acteurs du secteur restent adaptées, mais uniquement lorsqu'elles sont pleinement mises en œuvre. Tous les navires sont vivement encouragés à se conformer aux directives énoncées dans la cinquième édition des *Meilleures pratiques de gestion* pour décourager la piraterie au large des côtes somaliennes et dans la région de la mer d'Arabie, publiée en juin 2018, et à maintenir une vitesse élevée lorsqu'ils transitent dans la zone à haut risque. Les réseaux criminels à l'origine des actes de piraterie continueront probablement de rechercher des cibles opportunes. Les États du pavillon doivent continuer de surveiller les menaces posées contre les navires battant leur pavillon et d'établir des niveaux de sûreté appropriés, conformément au Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires. En outre, la présence de personnel de sûreté armé sous contrat privé et de forces navales internationales dans la région sont des mesures de dissuasion essentielles.

8. Dans son rapport intitulé « The state of maritime piracy 2017: assessing the economic and human cost », Oceans Beyond Piracy a indiqué que 54 actes de piraterie

¹ Un groupe d'action de pirates est un groupe organisé par ses membres qui se livre à des actes de piraterie et des vols à main armée en mer, en général dans une zone géographique donnée.

s'étaient produits dans l'océan Indien occidental en 2017, soit 100 % de plus qu'en 2016. Le nombre de gens de mer touchés par de tels actes ou par des vols à main armée commis en mer est passé de 545 en 2016 à 1 102 en 2017. Les coûts économiques liés à la piraterie au large de l'Afrique de l'Est représentent environ 1,4 milliard de dollars, ce à quoi il faut ajouter les primes d'assurance plus élevées que doivent payer tous les navires marchands passant au large des côtes somaliennes, y compris les surprimes pour risque de guerre, dont le coût s'élève à 41,6 millions de dollars, pour kidnapping et rançon, à 9 millions de dollars, et sur la cargaison (aucun chiffre n'étant disponible pour cette dernière), augmentations qui peuvent être répercutées sur les consommateurs. En 2018, les retombées du conflit au Yémen ont entraîné l'augmentation du nombre d'incidents au large du pays, ce qui a eu des répercussions sur les principales voies de circulation maritime entre la Somalie et le Yémen.

9. Dans son rapport intitulé « Stable seas: Somali waters », publié en 2017, la fondation One Earth Future a noté que la situation dans la région était de plus en plus complexe et caractérisée par des problèmes multidimensionnels connexes, tels que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la violence dans les zones côtières et la traite d'êtres humains, qui se recoupent et contribuent à créer, dans les eaux somaliennes, des conditions d'insécurité maximale. Les conflits régionaux ont eu pour effet de modifier les flux migratoires et d'accélérer le trafic de personnes et d'armes dans le golfe d'Aden. Les auteurs constatent que la pauvreté, l'absence de perspectives d'emploi et de débouchés commerciaux et la mauvaise gestion des pêches sont autant de facteurs qui expliquent la recrudescence de la piraterie en Somalie en 2017. En outre, la piraterie tend à exacerber les tensions sous-jacentes, à favoriser l'instabilité politique et à porter atteinte à la sécurité nationale, tout en compromettant les perspectives économiques légales, dans un pays déjà aux prises avec la corruption et le terrorisme. La piètre gouvernance et les mauvaises des conditions économiques dans le pays ont par ailleurs fait émerger des acteurs violents non étatiques comme les Chabab et l'État islamique d'Iraq et du Levant, qui nuisent encore davantage à la stabilité politique et aux mécanismes de relèvement économique dans la Corne de l'Afrique. L'insécurité maritime profite à ces acteurs, ce qui contribue, dans un cercle vicieux, à affaiblir encore la gouvernance à terre.

10. Dans leur évaluation des menaces communicables aux acteurs du secteur² datée du 1^{er} septembre 2018, les Forces maritimes combinées et l'EUNAVFOR ont conclu que les réseaux de piraterie semblaient trouver les fonds dont ils avaient besoin en se livrant à des activités moins risquées, telles que le trafic d'êtres humains, de drogues, d'armes ou de charbon. Par ailleurs, toujours d'après cette évaluation, on compte parmi les autres événements importants survenus dans le couloir de transit maritime recommandé de la mer Rouge quatre tentatives d'attaques dont la responsabilité a été attribuée à des rebelles houthistes, qui auraient lancé des roquettes longue portée sur des vaisseaux battant pavillon saoudien naviguant au large du Yémen, ce qui pose une menace plus importante encore pour la stabilité de la région. Les navires de pêche et les yachts trop proches des côtes somaliennes ou yéménites risquent de se trouver pris dans les attaques conduites par les pirates somaliens ou les rebelles houthistes contre des navires marchands.

11. Au vu de l'ensemble de menaces qui pèsent sur la région, il est évident qu'il faut adopter une stratégie globale de sûreté maritime, la priorité pour la communauté internationale étant de garantir la souveraineté maritime de la Somalie et d'éliminer la piraterie et les autres menaces qui émanent du pays. S'agissant de lutter contre la piraterie, la solution à long terme consiste à instaurer une zone maritime sûre au large

² Établie par les Forces maritimes combinées et l'EUNAVFOR afin d'informer les participants à la conférence du groupe SHADE (Shared Awareness and Deconfliction).

de la Somalie, qui partirait du « Somaliland », longerait la Corne de l’Afrique et irait jusqu’à la frontière avec le Kenya. Toutefois, les efforts dans ce sens sont souvent entravés par l’indécision politique du Gouvernement fédéral somalien, le déficit de financement alloué à la sûreté des eaux du pays et le fait qu’il soit impossible d’accéder à certaines zones clefs des côtes somaliennes, ce à quoi s’ajoute l’absence d’une stratégie de sécurité tenant compte de façon intégrée des menaces maritimes et des menaces terrestres. Tant que ces conditions internes et externes subsisteront, le risque de nouveaux actes de piraterie et vols à main armée au large des côtes somaliennes persistera lui aussi.

III. Renforcement de la lutte contre la piraterie en Somalie

A. Cadre juridique et plan directeur au niveau national

12. Le Gouvernement fédéral somalien élabore actuellement un plan directeur à l’intention de la garde côtière somalienne, avec l’assistance technique de la MANUSOM, de l’ONUSC et de la mission de l’Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie, dans le cadre de la Stratégie concernant la sécurité et les ressources maritimes de la Somalie (2013). Ces travaux sont supervisés par le Comité de coordination de la sécurité maritime, qui relève maintenant du Cabinet du Vice-Premier Ministre, avec l’appui de l’IGAD, dans le cadre de son programme pour la sécurité maritime régionale. Le Comité de coordination de la sécurité maritime est un organe conjoint de prise de décisions composé de représentants du Gouvernement fédéral et des entités membres de la fédération ; ses réunions sont organisées avec le soutien de l’IGAD et d’autres partenaires internationaux. Il vise à renforcer la réglementation maritime nationale en coordonnant le renforcement des capacités techniques maritimes dans des domaines d’intérêt commun, notamment la sécurité côtière et maritime, la gestion des pêches, le commerce international et les douanes.

13. Après un intermède d’un an, le Gouvernement fédéral somalien, les entités membres de la fédération et le « Somaliland » ont tenu une réunion du Comité de coordination de la sécurité maritime avec les partenaires internationaux, les 9 et 10 juillet 2018 à Nairobi, dans le cadre du Comité. Les entités membres de la fédération et le « Somaliland » ont informé les participants de leurs projets en cours et de leurs besoins en matière de capacités. Les participants sont convenus qu’ils avaient besoin de plus de précisions sur les exigences de la Somalie et sur la capacité de financer et d’appuyer les activités de police maritime et les moyens navals. Ils ont estimé qu’il fallait trouver le bon rythme en vue de contacts entre le Comité national de la sécurité maritime relevant du Gouvernement fédéral somalien et le Comité de coordination de la sécurité maritime. Ils ont demandé au Conseil national de sécurité de définir, avant août 2018, les rôles et les responsabilités au sein des forces maritimes somaliennes, comme prescrit dans le Plan de transition³, et demandé au Gouvernement fédéral et aux entités membres de la fédération de renforcer à titre prioritaire leurs liens de coopération afin d’améliorer la sûreté maritime du pays.

14. Avec l’assistance technique et financière de l’OMI, de la MANUSOM et de l’IGAD, le Gouvernement fédéral somalien s’est par ailleurs employé à réviser le Code maritime de 1959 et travaille à la création d’un département de l’administration

³ Le Gouvernement fédéral somalien a élaboré un plan de transition en matière de sécurité au début de 2018, grâce à un processus associant toutes les parties, mettant en place des directives stratégiques pour faciliter une planification détaillée en matière de sécurité nationale dans les années à venir, de façon que le pays trace sa propre voie et assume la pleine responsabilité de sa stabilité. Le Plan de transition complète le Plan national de développement de la Somalie.

maritime au Ministère des ports et des transports maritimes. La version révisée du Code maritime a été établie et envoyée pour traduction en 2018. La mise en place d'un département maritime aidera le Gouvernement fédéral à s'acquitter de ses obligations d'État du pavillon, d'État du port et d'État côtier⁴. À la suite de la réunion susmentionnée, avec l'appui de l'IGAD et sous la direction du Comité de coordination de la sécurité maritime, le Gouvernement fédéral s'est engagé à actualiser les informations sur les pratiques, procédures et lois en vigueur concernant ces obligations⁵, à signer ou ratifier les instruments internationaux connexes et adhérer aux mécanismes de coordination régionale existants et à élaborer un plan d'action national relatif à la gestion des ports et des ressources naturelles en mer. Le secteur privé, y compris les entreprises du secteur pétrolier et gazier, fait montre d'un intérêt croissant pour le développement des infrastructures portuaires somaliennes, domaine qui attire de plus en plus d'investisseurs internationaux potentiels.

B. Renforcement des capacités

15. Pendant la période considérée, le Gouvernement fédéral somalien et les administrations régionales ont continué de renforcer leurs capacités en matière de sûreté maritime, avec le concours de partenaires internationaux et du fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes. En coordination avec la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie et l'ONUSOM, la MANUSOM a procédé, à la fin de 2017, à une évaluation de l'état de préparation opérationnelle de la sûreté maritime en Somalie, afin d'évaluer la situation en donnant notamment des détails sur la législation, les capacités, l'équipement, le personnel et la formation dans chaque État membre de la Fédération et dans le « Somaliland ». C'est désormais le document de référence pour faire avancer d'autres initiatives de renforcement des capacités.

16. La MANUSOM, l'ONUSOM et la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie ont joué un rôle important dans l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités pour former et équiper la garde côtière somalienne et les unités de la police maritime y relatives, dans le cadre du Plan de transition, ainsi que dans l'élaboration de documents de synthèse à l'intention du Gouvernement fédéral somalien pour intégrer les forces de sûreté maritime actuelles dans la garde côtière somalienne ou les unités de police maritime y relatives, comme convenu dans le dispositif national de sécurité et le volet 2b maritime de l'approche globale pour la sécurité. Afin de faciliter une prise d'une décision politique sur la délimitation des rôles et des responsabilités des forces de sécurité maritime somaliennes proposées, la MANUSOM et la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie ont élaboré un document officiel concernant les options en matière de sûreté maritime, qui a suscité un débat sur le développement d'un secteur de la sûreté maritime en Somalie entre des acteurs somaliens, des pays partenaires et des organisations internationales, lequel a abouti à

⁴ L'État du pavillon est celui où le navire est immatriculé et selon la loi duquel il opère. L'État du port est celui qui a une compétence reconnue sur le plan international pour ce qui est d'inspecter des navires étrangers opérant en dehors des ports nationaux afin de veiller au respect des dispositions des conventions internationales. L'État côtier est un État non insulaire, qui a la responsabilité des eaux territoriales ou d'une mer territoriale sur une largeur allant jusqu'à 12 milles marins, comme défini par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.

⁵ La Somalie est partie à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

un accord pour créer une garde côtière fédérale qui travaille avec les unités de police maritime des entités membres de la fédération.

17. La création d'une garde côtière fédérale est un objectif nécessaire pour faire face, de façon satisfaisante, à la question de la piraterie et d'autres infractions commises en mer. Le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUSD a appuyé la fourniture de services de police maritime dans les principaux ports somaliens de Berbera, Boosaaso et Mogadiscio, services qu'il est prévu d'étendre aux ports de Hobyo et Kismayo. Le Programme mondial continue de participer au renforcement des capacités des garde-côtes dans l'ensemble de la Somalie en collaboration avec le Gouvernement fédéral somalien, les entités membres de la fédération, la MANUSOM et les partenaires donateurs. Il est primordial de répondre à ces besoins de longue date, tels que définis dans la Stratégie concernant la sécurité et les ressources maritimes de la Somalie, étant donné que 50 % des frontières de la Somalie sont des frontières maritimes et sont situées dans une zone d'importance géostratégique internationale, qui est également riche en diverses ressources naturelles.

18. Au cours de la période considérée, le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUSD a également continué d'exécuter son programme pluriannuel de formation et de mentorat avec les autorités de police maritime somaliennes et a élargi à la garde côtière du Galmudug à Hobyo l'appui qui est fourni à la police maritime de Mogadiscio, à la police portuaire et maritime de Boosaaso et à la garde côtière du « Somaliland ». La formation a été financée par le Danemark, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le fonds d'affectation spéciale et l'Union européenne. Deux cours de formation de la police maritime ont été dispensés à 30 membres de la garde côtière du Galmudug (dont neuf femmes) dans le bâtiment du quartier général de la police portuaire et maritime de Boosaaso construit par l'ONUSD, ainsi que dans les eaux environnantes de Boosaaso. La formation était axée sur l'application du droit maritime, la navigation, les communications, et l'entretien et la réparation des moteurs ; des uniformes et du matériel de sécurité maritime ont été distribués aux participants.

19. Dans le Puntland, la police portuaire de Boosaaso a intercepté plusieurs navires au cours de l'année écoulée, y compris des navires de pêche illégale, et a arrêté des personnes qui participaient à des opérations de traite d'êtres humains ou de contrebande d'armes. Dans le « Somaliland », les services de garde côtière et de sûreté maritime ont modernisé leurs opérations en mer pour tenir compte des nouvelles menaces autres que la piraterie maritime. À Hobyo, une ville côtière dans la région du Galmudug, l'ONUSD a aidé les entités membres de la fédération à mettre en place des services de garde-côtes pour patrouiller les espaces marins allant de sa frontière avec le Puntland jusqu'au bassin somalien. Le 28 août 2018, le Parlement du « Somaliland » a approuvé un projet de loi sur les garde-côtes. Les services de répression des infractions au droit maritime dans le « Somaliland », le Puntland ainsi que dans d'autres régions côtières dans l'ensemble de la Somalie ont continué d'étoffer leur secteur de la sûreté maritime et de la justice avec le concours de l'ONUSD et de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie.

20. Le programme de formation et de mentorat de Boosaaso s'est poursuivi pendant la période 2017-2018 au cours de laquelle la police portuaire et maritime de Boosaaso a maintenant la capacité de mener de nombreuses activités de police maritime complexes visant les embarcations soupçonnées de se livrer à la criminalité maritime. Les bateaux neufs fournis et financés par l'ONUSD ont permis d'améliorer la capacité de recherche et de sauvetage, et d'assurer la conversion des unités de la police portuaire et maritime de Boosaaso en permettant à des patrons d'embarcation

de recevoir une formation à bord de patrouilleurs et de se familiariser avec l'ingénierie des divers navires. Ces embarcations ont élargi la portée opérationnelle de la police portuaire et maritime de Boosaaso et lui permettent d'intervenir plus rapidement et à de plus grandes distances de Boosaaso. Dans le cadre de la Maritime Communications Initiative, mise en œuvre conjointement par l'ONUSC, Oceans Beyond Piracy et la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie, une salle des opérations du quartier général de la police portuaire et maritime de Boosaaso a été établie, et une formation a par la suite été dispensée au personnel chargé des opérations.

21. À Mogadiscio, les formateurs des marins et des mécaniciens de l'ONUSC s'emploient à assurer la formation et le mentorat dans le cadre de plusieurs projets. À la fin de 2017, une formation Visite, arraisonnement, perquisition et saisie a été dispensée à 30 agents (dont 8 femmes) et, au début de 2018, l'accent a été mis sur l'entretien et la réparation de plusieurs bateaux qui étaient devenus inutilisables. Au cours de cette période, il a été procédé à l'inventaire de tous les bateaux de l'Unité de la police maritime de Mogadiscio, et quatre de ces bateaux auparavant inutilisables ont pu être remis en service. Ce résultat a été obtenu grâce à la formation en cours d'emploi de trois officiers de l'Unité qui ont apporté leur concours à toutes les opérations d'entretien et de réparation, jetant ainsi les bases de la création d'un département de génie de l'Unité en 2019. Une évaluation des besoins de formation a été réalisée avant la mise en œuvre du projet de l'Union européenne concernant la formation de la police militaire de l'Unité. Ce projet, qui a débuté en août 2018 avec un cours des membres d'équipage organisé à l'intention de 20 agents de l'Unité, devrait se poursuivre en 2019.

22. À Berbera, l'ONUSC a organisé une formation Visite, arraisonnement, perquisition et saisie à l'intention de 12 officiers de la garde côtière du « Somaliland » afin de les préparer à mener des opérations d'interception plus complexes. Cet investissement a porté ses fruits, et la garde côtière du « Somaliland » a pu mener plusieurs opérations fructueuses contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ; la traite des personnes, la contrebande et le trafic de la faune ; ainsi que des activités de recherche et sauvetage. À la fin de 2017, une salle des opérations de Berbera a été établie dans le cadre de la Maritime Communications Initiative. Toutefois, à la mi-2018, un cyclone a détruit le toit et une grande partie du matériel. L'ONUSC aidera la garde côtière du « Somaliland » à trouver un nouveau local pour la salle des opérations et à remplacer le matériel endommagé. Elle a aussi achevé la formation à la gestion des entrepôts et des stocks au moment du transfert du matériel du génie.

C. Questions communautaires

23. Le Ministère de la pêche et des ressources marines du Gouvernement fédéral somalien continue de recenser les activités de pêche dans sa zone économique exclusive, avec l'aide de la FAO. Au cours de la période considérée, la Force navale de l'Union européenne a communiqué au Ministère des informations collectées à partir des observations de navires de pêche opérant illégalement dans la zone économique exclusive de la Somalie. Cela a permis au Ministère de continuer à capturer et à poursuivre les suspects, et de demander instamment aux pays où sont immatriculés les navires de pêche illégale d'aider à combattre et éliminer les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée au large des côtes somaliennes. Le Gouvernement fédéral somalien a encore beaucoup à faire pour mettre en place un cadre juridique approprié avec des moyens de répression et des accords régionaux qui lui permettent de prendre des mesures efficaces contre les personnes arrêtées.

24. Le Programme de lutte contre la pêche illégale, non réglementée et clandestine intitulé « Caught Red Handed » (Pris la main dans le sac) a achevé une deuxième série d'ateliers, en juillet 2018, avec l'appui technique de l'ONUDC, des forces navales des États-Unis d'Amérique et de la section Secure Fisheries de la fondation One Earth Future. Neuf ateliers de renforcement des capacités ont été initialement prévus pour aider les pays d'Afrique à lutter contre ce type de pêche, ainsi que l'établissement de directives pour la collecte d'informations sur les navires de pêche. Le programme tire parti des organes régionaux de coordination tels que le dispositif FISH-i Africa, des centres régionaux de coordination de l'information au Kenya et en République-Unie de Tanzanie et des centres régionaux de centralisation du renseignement à Madagascar et aux Seychelles, pour améliorer l'appréciation de la situation maritime, les échanges d'informations, et assurer un plus grand respect de la législation régionale sur les pêches. Les partenaires sont notamment les gouvernements des pays suivants : Comores, Djibouti, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Seychelles et Somalie.

25. La création d'une économie maritime (économie bleue) est l'une des principales caractéristiques de la Stratégie concernant la sécurité et les ressources maritimes ; il faudra plus que jamais assurer la police et la sécurité dans les villes côtières et de continuer à réprimer les actes de piraterie. La paix et la reprise économique seront difficiles à atteindre sans l'amélioration de la sécurité maritime ; toutefois, celle-ci continuera d'être insaisissable tant que la région demeurera instable. La menace de la piraterie et l'influence des chefs pirates et de leurs milices continuent de saper les efforts de développement des zones côtières.

IV. Coopération internationale

A. Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes

26. Le Groupe de Contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes a tenu sa vingt et unième session plénière à l'Office des Nations Unies à Nairobi, du 11 au 13 juillet 2018. Y ont participé les représentants des pays suivants : Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Chine, Corée du Sud, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Italie, Japon, Kenya, Madagascar, Maurice, Norvège, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Portugal, Qatar, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Seychelles, Somalie, Sri Lanka, Suède et Turquie. La délégation somalienne comprenait des représentants du Gouvernement fédéral somalien, des entités membres de la fédération et du « Somaliland ». Des représentants d'autres organisations internationales et régionales, ainsi que des organisations du secteur privé, étaient également présents. La session a été accueillie par la Commission de l'océan Indien, sous la présidence du Ministre mauricien des affaires étrangères. La plénière a été présidée par Maurice en sa qualité de Président de la Commission, celle-ci accueillant conjointement la plénière en tant que secrétariat du Groupe de contact.

27. Le Groupe de contact continue d'être un mécanisme et un point de contact essentiels pour la coordination internationale de l'ensemble des États, des organisations internationales et régionales et des acteurs non étatiques qui participent à la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, conformément à la résolution 1851 (2008) du Conseil de sécurité. Au cours de la session plénière, le Groupe de contact a réaffirmé son attachement à l'objectif « zéro marin et zéro navire » aux mains des pirates somaliens, grâce aux efforts que continuait de déployer la communauté internationale. Il a félicité ses groupes de travail et d'autres acteurs

qui mettaient en œuvre ses objectifs en contribuant à réduire la fréquence des actes de piraterie dans la région

28. La plénière a été précédée d'une réunion du Comité de coordination de la sécurité maritime au cours de laquelle des représentants de la communauté internationale, des donateurs, des organismes d'exécution, du Comité national de la coordination maritime et du « Somaliland » ont examiné les priorités et les progrès accomplis au regard de la Stratégie concernant la sécurité et les ressources maritimes. Les membres du Groupe de contact se sont félicités de la poursuite des efforts menés en vue de renforcer les capacités somaliennes. Au cours de la plénière, le Groupe de contact a noté que le processus de coordination des activités de renforcement des capacités somaliennes avait débouché sur la création d'un Comité national de coordination maritime pleinement opérationnel dans le cadre duquel le Gouvernement fédéral, ses ministres et les entités membres de la fédération se réunissent pour évaluer les priorités collectives.

29. Le Groupe de contact a pris note des principaux résultats de l'atelier de haut niveau sur la mise en œuvre du Code de conduite de Djibouti et de son Amendement de Djedda de 2017, convoqué par l'OMI et accueilli par l'Arabie saoudite à Djedda, du 7 au 10 mai 2018. Il a confirmé, comme il l'avait indiqué à l'atelier de Djedda, que les actes de piraterie au large des côtes somaliennes étaient maîtrisés mais demeuraient une menace qui exigeait une solution globale à long terme. Cette solution devrait être fondée sur un mécanisme qui devait encore être approuvé par les États Membres dans la région pour aider à renforcer les capacités régionales, conformément aux objectifs de l'Amendement de Djedda.

30. Au cours de la plénière, le Groupe de contact s'est félicité de l'action que menait le fonds d'affectation spéciale pour répondre aux besoins immédiats à court terme, notamment pour assurer la détention, les poursuites et le rapatriement des pirates. Il l'a également félicité d'aider la Somalie à renforcer ses capacités pour dissuader les actes de piraterie à long terme grâce à la création d'autres emplois et de nouvelles sources de revenus à l'intention des communautés côtières, et les investissements visant à renforcer l'appareil juridique, les structures de gouvernance et l'infrastructure maritime du pays, qui traitent des questions spécifiques à l'origine des actes de piraterie. Il a pris acte de l'importance du fonds d'affectation spéciale et lui a réaffirmé son soutien tout en exprimant ses préoccupations au sujet de la tendance à la baisse des ressources et de la clôture éventuelle du fonds d'ici à la fin de 2018 si les donateurs n'augmentaient pas leur appui.

B. Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes

31. Le fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, créé le 1^{er} janvier 2010 sous les auspices du Groupe de contact, a continué d'apporter un appui financier à la Somalie et à d'autres États de la région de l'océan Indien en vue de renforcer la capacité de leur système judiciaire de combattre la piraterie grâce aux poursuites engagées contre les auteurs et à la détention des intéressés. Les membres du Conseil d'administration du fonds d'affectation spéciale pour la période de juillet 2016 à juillet 2018 sont les suivants : Allemagne, Djibouti, Émirats arabes unis, États-Unis, Japon, Kenya, Seychelles, Somalie, Pays-Bas (conjointement avec la Norvège) et Royaume-Uni ; parmi les observateurs figuraient l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie, l'Organisation internationale de police

criminelle (INTERPOL), la Force navale de l'Union européenne, la Commission de l'océan Indien et M&C Saatchi World Services.

32. Le 11 juillet 2018, à Nairobi, le Conseil d'administration a tenu sa vingtième réunion, sous la présidence du Département des affaires politiques du Secrétariat. Au cours de la session, il a approuvé le projet n° 90 de l'ONUSD (149 055 dollars) pour geler et recouvrer les avoirs et les fonds que les pirates recueillaient par rançons, projet qui sera mené sous les auspices de l'Équipe spéciale de l'application de la loi, et le projet n° 91 de l'ONUSD (155 049 dollars) partiellement financé à hauteur de 65 000 dollars, qui permettra d'assurer la formation des procureurs somaliens aux poursuites des pirates, avec l'appui de l'ONUSD. Le total des dépenses au titre de ces nouveaux projets est de 214 055 dollars. Un montant complémentaire de 50 000 dollars a également été alloué au mécanisme simplifié.

33. Bien que le Conseil d'administration ait approuvé tous les quatre projets qui lui ont été présentés, les fonds ne seront pas décaissés pour les projets restants tant que de nouvelles contributions suffisantes n'auront pas été versées. Le Conseil d'administration a également examiné la question de savoir si le fonds d'affectation spéciale devait continuer d'exister, compte tenu du fait que le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaire du Programme des Nations Unies pour le développement, qui en est l'administrateur, a indiqué qu'il faudrait que le compte ait un solde de 1 million de dollars d'ici au 31 décembre 2018 pour éviter sa clôture par défaillance financière. Depuis les deux dernières années, le compte ne satisfait pas aux conditions fixées pour les fonds d'affectation spéciale administrés par l'ONU. Le Conseil a décidé de maintenir le fonds d'affectation spéciale en fonctionnement et entend rechercher de nouveaux donateurs.

34. Depuis le 31 décembre 2012, le fonds d'affectation spéciale a reçu de 20 donateurs un montant total de 14 689 760 dollars. Le solde total du fonds d'affectation spéciale, après calcul de toutes les dépenses pour les projets en cours et les nouveaux projets, est actuellement de 6 250 dollars. En 2017, le taux d'exécution des projets par rapport aux dépenses engagées par les organisations participantes était de 87,15 %, en forte hausse par rapport au taux de 75,25 % enregistré en 2016. Les réalisations du fonds d'affectation spéciale signalées en 2017 sont notamment l'immatriculation et le déploiement de 200 navires dans le système d'identification automatique pour les pêcheurs somaliens au titre du projet 80 de la FAO, ainsi que la détention et le transfert de plusieurs pirates présumés, y compris dans le cadre des opérations de rapatriement de 29 somaliens qui ont été libérés des prisons de pays de la région où les intéressés avaient été poursuivis (Kenya, Seychelles, République-Unie de Tanzanie).

35. À la réunion du 11 juillet 2018, les membres du Conseil d'administration du fonds d'affectation spéciale ont noté que les actes de piraterie maritime continuaient de se produire, certes avec moins de succès qu'auparavant, et qu'il subsiste un besoin réel de capturer et de poursuivre ceux qui se livraient à de tels actes, d'où la nécessité pour le fonds d'affectation spéciale de ne pas interrompre ses activités. Le Gouvernement seychellois a informé le Conseil d'administration que de petites embarcations ayant à leur bord des pirates somaliens et du matériel pour mener des attaques ont été secourues alors qu'elles dérivait dans les eaux sri-lankaises et maldiviennes. Le Conseil d'administration a estimé que ces faits nouveaux indiquaient que les progrès importants accomplis dans la lutte contre la piraterie restaient encore trop facilement réversibles.

V. Activités stratégiques de sûreté maritime

A. Renforcement des capacités internationales

36. Au cours de la période considérée, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques a transmis au Gouvernement fédéral somalien les résultats d'une analyse des lacunes du cadre législatif et normatif somalien applicable aux océans et organisé une deuxième réunion d'information à l'intention des parlementaires du pays pour faire mieux connaître le régime juridique établi par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Ces activités venaient en complément du programme de la Division relatif au renforcement des capacités de la Somalie mené au titre du projet n° 61 du fonds d'affectation spéciale, dans le cadre duquel elle a également organisé à Mogadiscio une réunion d'information à l'intention des parlementaires, un programme de formation des fonctionnaires et représentants régionaux de la Somalie sur la Convention, et un atelier de formation à New York dans le cadre d'un programme de bourses stratégiques pour la Somalie attribuées à deux fonctionnaires somaliens. La Division travaille actuellement avec le Gouvernement fédéral somalien et la MANUSOM pour mettre sur pied un programme de formation avancée visant à tirer parti des résultats du projet n° 61, en fournissant une assistance technique sur mesure permettant de renforcer la capacité de la Somalie de surmonter les obstacles d'ordre législatif, afin que le pays puisse développer son secteur maritime et mettre en valeur de manière durable ses ressources maritimes d'ici la fin de 2020.

37. Les groupes de travail du Groupe de contact ont concouru au renforcement des capacités de coordination régionale en mettant en contact les pays de la région. Lors de sa première réunion, en 2018, le Groupe de travail sur le renforcement des capacités régionales a décidé de renforcer le partenariat avec l'équipe de l'OMI chargée du Code de conduite de Djibouti afin de développer les synergies entre ces deux dispositifs qui rassemblent chacun de nombreux États. Le Kenya occupe la coprésidence nationale, tandis que le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe assure la coprésidence régionale et la fondation One Earth Future assume les fonctions de secrétariat. Les séances du Groupe de travail se tiendront en marge des réunions de coordination des signataires du Code de conduite de Djibouti.

B. Activités navales au large des côtes somaliennes

38. L'OTAN est déterminée à assurer activement la paix, la sécurité et la stabilité dans la région, malgré la fin du mandat de sa force opérationnelle de lutte contre la piraterie, opération Ocean Shield, en décembre 2016. Elle reste engagée dans la région en prêtant main forte à la communauté internationale dans ses efforts de lutte contre la piraterie au large de la Somalie. Elle maintient son mécanisme d'appréciation de la situation maritime et entretient des partenariats étroits avec d'autres acteurs internationaux de la lutte contre la piraterie, notamment avec le Centre OTAN de la navigation commerciale au Royaume-Uni, qui interagit régulièrement avec le monde maritime. Elle demeure également active dans des instances de lutte contre la piraterie, comme le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

39. Réunissant 33 pays, les Forces maritimes combinées sont un partenariat maritime mondial dont l'objectif est de mener des opérations de sûreté maritime visant à favoriser la sécurité, la stabilité et la prospérité sur une zone d'environ 3,2 millions de milles carrés d'eaux internationales dans cette région. Les Forces maritimes combinées sont constituées de trois forces opérationnelles, dont la Force

opérationnelle multinationale 151 (créée en 2009), qui a pour tâche de lutter contre les actes de piraterie et de vol à main armée au large des côtes de la Somalie. Cette force opérationnelle vise à donner aux partenaires régionaux les moyens d'assurer la liberté de navigation et de protéger le commerce maritime international et à renforcer leurs capacités dans ces domaines. Aux côtés de l'EUNAVFOR et d'autres contributeurs indépendants, la Force opérationnelle multinationale 151 patrouille le couloir de transit maritime sécurisé et exerce un effet dissuasif contre les attaques.

40. L'EUNAVFOR dispose d'une force spéciale chargée de la lutte contre la piraterie, l'opération Atalanta, qui peut comprendre jusqu'à deux navires de guerre et deux avions de patrouille maritime et dont l'effectif peut se monter à 800 personnes. Sa zone d'intervention s'étend du sud de la mer Rouge à l'océan Indien occidental et, vers le sud, jusqu'à Madagascar. Depuis 10 ans maintenant, l'EUNAVFOR assure avec succès la protection de navires humanitaires, qui ont acheminé dans les ports somaliens plus de 1,75 million de tonnes d'aide dans le cadre du Programme alimentaire mondial, ainsi que de navires d'appui de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie. Sa mission est particulièrement critique à l'heure où la Corne de l'Afrique continue de connaître une grande insécurité alimentaire. En juillet 2018, l'Union européenne a prorogé le mandat de l'opération Atalanta jusqu'au 31 décembre 2020.

41. Le Centre de sécurité maritime de la Corne de l'Afrique fait partie intégrante de l'opération Atalanta. Il fournit en permanence des informations en vue d'une appréciation de la situation maritime aux organismes maritimes, aux garde-côtes et aux forces de l'ordre du monde entier. Par ailleurs, il consigne tous les navires en transit sur la base d'enregistrements volontaires, selon les recommandations formulées dans les *Meilleures pratiques de gestion*, en liaison avec l'Organisation du commerce maritime du Royaume-Uni ; il catégorise les convois et les besoins de protection dans le couloir de transit maritime sécurisé nouvellement créé ; il relaie les bulletins périodiques établis par l'EUNAVFOR et les Forces maritimes combinées concernant l'évaluation des menaces et les signalements à l'intention des acteurs du transport maritime dans le monde.

42. L'EUNAVFOR et les Forces maritimes combinées ont présenté leur dernière évaluation de la menace en date aux acteurs du transport maritime et à des représentants militaires à l'occasion d'une conférence du groupe SHADE tenue à Bahreïn en avril 2018, ainsi qu'à des représentants de divers gouvernements présents à une réunion du Groupe de contact tenue à Nairobi en juillet 2018. Il ressort essentiellement de l'évaluation qu'aucun indicateur tactique ni signal d'alerte ne laissait entrevoir une recrudescence des actes de piraterie au large de la Somalie. Cependant, d'anciens chefs pirates continuent de vivre en toute impunité sur le territoire somalien, où leurs divers réseaux demeurent relativement indemnes et opportunistes. Il n'existe pas de loi fédérale contre la piraterie en Somalie et, pour les populations côtières, qui peuvent se procurer facilement des armes et des esquifs, la piraterie est une activité à portée de main, souvent justifiée par des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans une partie de la population somalienne et des communautés de la diaspora.

43. Outre l'EUNAVFOR et les Forces maritimes combinées, les forces navales de certains États Membres (contributeurs indépendants), comme la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde et la République islamique d'Iran continuent de participer au groupe SHADE et d'assurer la sûreté maritime au large des côtes somaliennes en protégeant et en escortant les navires commerciaux. Les Forces maritimes combinées, accueilleront la prochaine conférence du groupe SHADE à Bahreïn en novembre 2018.

VI. Questions juridiques et judiciaires internationales, y compris les questions relatives aux droits de l'homme

A. Cadres juridiques et coopération

44. Le Département des affaires politiques a signé un accord de coopération avec la Commission de l'océan Indien en juin 2018, dans le sillage de la Conférence ministérielle sur la sûreté maritime dans l'océan Indien occidental organisée à Maurice du 24 au 30 avril 2018 par la Commission de l'océan Indien et le Programme MASE de l'Union européenne visant à favoriser la sûreté maritime dans le secteur de l'océan Indien bordant l'Est et le Sud de l'Afrique, qui a rassemblé plus de 150 délégués de 25 pays et 16 organisations régionales et internationales. Le 29 avril 2018, les États ont signé la « Déclaration de Maurice sur la sécurité maritime », accord de coopération régionale visant à relever les défis de sécurité maritime propres à l'océan Indien occidental. Ces défis sont notamment : les flux illicites de narcotiques et d'armes, le trafic illicite d'êtres humains et les migrations clandestines, la multiplication des actes de piraterie au large des côtes de la Somalie et du Mozambique, ainsi que le passage de terroristes par des frontières non surveillées.

45. L'OMI continue d'aider les États signataires du Code de conduite de Djibouti à mettre en place des activités de renforcement des capacités, comme des ateliers organisés à l'intention des autorités de sûreté maritime nationales sur une meilleure application du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires, et d'apporter son soutien aux efforts régionaux de formation, notamment concernant l'interception et la formation des garde-côtes en mer, en coopération avec le Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime, les Gardes-frontières saoudiens, l'Union européenne, l'ONUSC et d'autres entités.

46. L'Amendement de Djedda au Code de conduite de Djibouti a été adopté en 2017 par une majorité des États signataires, désireux d'élargir la coopération menée dans le cadre du Code de conduite à d'autres activités maritimes illicites, notamment la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Au moment de l'établissement du présent rapport, 15 États étaient signataires de l'Amendement de Djedda : Arabie saoudite, Comores, Djibouti, Émirats arabes unis, Éthiopie, Jordanie, Kenya, Madagascar, Maldives, Maurice, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Somalie et Yémen. Le Secrétaire général de l'OMI est le dépositaire du document issu de la réunion de Djedda.

47. À sa vingt-neuvième session extraordinaire tenue les 23 et 24 novembre 2017, le Conseil de l'OMI a prié les États membres, l'Union européenne, les organismes internationaux intéressés – dont l'ONUSC, la FAO, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union européenne et INTERPOL – et d'autres parties prenantes d'envisager de fournir un appui à la fois financier et en nature pour les activités d'assistance technique permettant de mettre en œuvre l'Amendement de Djedda au Code de conduite de Djibouti de 2017.

48. À sa quatre-vingt-dix-neuvième session tenue en mai 2018, le Comité de la sécurité maritime de l'OMI a indiqué que la norme ISO 28007-1-2015 concernant les sociétés privées de sécurité maritime pouvait, dans certaines conditions, s'appliquer à l'accréditation des arsenaux flottants. Un régime juridique des arsenaux flottants a été présenté à l'occasion d'une conférence juridique organisée par l'ONUSC à Colombo du 18 au 20 juin 2018, et sera intégré dans la prochaine édition de la publication de l'ONUSC intitulée *Maritime Crime: A Manual for Criminal Justice Practitioners* (manuel relatif à la criminalité maritime à l'intention des praticiens de la justice pénale). L'ONUSC publiera également une deuxième édition des directives relatives au recours au personnel de sûreté armé sous contrat privé en octobre 2018.

49. Par sa résolution 36/11, le Conseil des droits de l'homme a créé un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée, dont le mandat prendra fin le 28 septembre 2020. Ce groupe sera chargé d'élaborer le contenu d'un cadre réglementaire international, sans préjuger de la nature de celui-ci, en vue de protéger les droits de l'homme et de garantir le respect du principe de responsabilité pour les violations et les atteintes liées aux activités des sociétés militaires et des sociétés de sécurité privées. Le cadre réglementaire sera élaboré à la lumière du document de travail sur les éléments d'un cadre réglementaire international relatif à la réglementation, à la supervision et au contrôle des activités des sociétés militaires et de sécurité privées établi par la Présidente-Rapporteuse en 2017, ainsi que des autres contributions des États membres et des autres parties prenantes.

B. Libérations d'otages et mesures de soutien

50. Depuis 2016, 30 otages ont été secourus grâce à l'action du groupe Hostage Support Partnership, qui est financé par des donateurs et le fonds d'affectation spéciale. Quatre des huit otages iraniens capturés le 15 mars 2015 à bord du *Siraj* et détenus au Galmudug pendant plus de trois ans par deux groupes d'action de pirates différents ont fini par être libérés en juin 2018, grâce au travail des négociateurs du Gouvernement iranien et de Hostage Support Partnership. À l'origine, le *Siraj* comptait 17 membres d'équipage : 4 ont été secourus, 1 s'est échappé et 4 ont péri, tandis que 8 ont été capturés. Hostage Support Partnership continue de suivre de près la situation des quatre otages restants et d'œuvrer à leur libération. Les groupes d'action de pirates détiennent plusieurs autres otages, ce qui témoigne de leur activité dans le centre de la Somalie. L'initiative d'audition des otages d'INTERPOL et sa base de données mondiale sur la piraterie maritime continuent de permettre l'échange de renseignements avec les services chargés de l'application des lois pour faciliter les poursuites judiciaires pour actes de piraterie.

51. Le 8 juin 2018, la Commission tripartite spéciale établie par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail a adopté un amendement à la Convention de 2006 du travail maritime, garantissant aux marins le versement de leur salaire en cas de captivité. En application de cet amendement, les marins et leur famille touchent le salaire prévu dans le contrat tout au long de la période de captivité, que la date d'expiration du contrat soit passée ou non et qu'une des parties au contrat ait donné un préavis de suspension ou de fin des relations de travail ou non. Par ailleurs, le droit du marin au rapatriement est garanti en cas de captivité prolongée. L'International Seafarers Welfare and Assistance Network a continué de soutenir les otages et leur famille pendant et après la période de captivité.

C. Coopération en matière de poursuites pour piraterie

52. La transmission en temps voulu des évaluations des menaces et des risques maritimes et des rapports d'évaluation de la situation entre les principaux acteurs est demeurée inadéquate. Dans le cadre de ses fonctions de secrétariat de l'Équipe spéciale de l'application de la loi relevant du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, l'ONUSD a organisé en mai 2018 une réunion de procureurs et de responsables de l'application des lois représentant huit pays et trois organisations internationales. L'Équipe spéciale a choisi trois priorités parmi une liste de 11 cibles de haute valeur et mettra tout en œuvre pour faire arrêter et inculper les individus en question.

53. De plus, l'Équipe spéciale de l'application de la loi a mené une étude visant à mettre au jour les flux financiers et les lieux de placement des avoirs liés au produit

des crimes de piraterie. Cette étude a mis au jour des investissements qui appartiendraient à des chefs pirates et à des commanditaires vivant en Somalie, y compris plusieurs hôtels de Gaalkacyo et de Boosaaso. S'agissant des lieux de placement des avoirs situés hors de la Somalie, l'étude a révélé que plusieurs investissements auraient pu être faits par des chefs pirates et des commanditaires dans huit pays d'Afrique, d'Asie de l'Ouest et d'Asie du Sud-Est. Dans la deuxième phase de son étude, l'Équipe spéciale continuera de retrouver la trace des placements et des avoirs à l'étranger des chefs pirates et des commanditaires.

54. En partenariat avec l'EUNAVFOR, l'ONUSC a cherché en mars 2018, dans le cadre de son programme Seychelles Prosecution Pathway, qui vise à renforcer les capacités de poursuite judiciaires des Seychelles, à définir les besoins de formation de manière à permettre à la région de continuer à disposer de moyens solides pour réprimer les actes de piraterie. Les capacités et compétences déjà acquises demeurent utiles, mais en raison du temps qui passe et des mutations de personnel, des cours de perfectionnement sont nécessaires pour maintenir un savoir-faire suffisant. L'ONUSC a en outre apporté son concours au renforcement des capacités d'appréciation de la situation maritime en fournissant du matériel d'observation, qui permettra d'avoir une meilleure connaissance de la surface de l'océan autour des Seychelles et de mieux détecter les activités maritimes illicites.

55. En 2011, les Seychelles ont signé un accord avec le Gouvernement fédéral de transition permettant aux personnes reconnues coupables d'actes de piraterie d'être rapatriées en Somalie pour y purger leur peine. Par la suite, le pays a signé un mémorandum d'accord avec les autorités respectives du « Somaliland » et du Puntland. L'ONUSC a facilité ces transfèvements et a aidé le « Somaliland » et le Puntland, grâce aux contributions du fonds d'affectation spéciale, à construire des établissements pénitentiaires adaptés. Toutefois, le 4 septembre 2018, la prison de Garoowe a accordé une libération anticipée à un individu reconnu coupable d'actes de piraterie sans l'autorisation des autorités ayant procédé à l'arrestation ou prononcé la condamnation, contrairement aux dispositions prévues dans l'accord signé en 2011 avec les Seychelles. Par un communiqué du 7 septembre, le Groupe de contact a souligné que toute décision prise unilatéralement par un État fédéré sapait gravement l'action collective menée par la communauté internationale depuis 10 ans, qui a contribué à la réduction des actes de piraterie au large de la Somalie. Il a également rappelé aux autorités somaliennes l'obligation qui est la leur de respecter les peines prononcées par les tribunaux des États concernés, précisant que toute commutation de peine devait être proposée conformément aux accords existants. Il a en outre indiqué que ses membres étaient vivement préoccupés par les conséquences que pouvait avoir cette libération anticipée, laquelle constitue un dangereux précédent pour tous les individus reconnus coupables d'actes de piraterie qui exécutent leur peine en Somalie.

VII. Observations

56. Les mesures de lutte contre la piraterie que la communauté internationale engage actuellement au large des côtes somaliennes demeurent indispensables pour la région. Il convient de continuer à encourager le Gouvernement fédéral somalien à intensifier ses efforts en vue d'assurer la sécurité de son espace maritime et de rechercher des accords avec les États membres de la Fédération. Il est essentiel toutefois que les Somaliens adhèrent pleinement aux mesures de lutte contre la piraterie car aucune solution durable ne pourra être mise en œuvre sans leur plein appui.

57. L'élimination de la piraterie est indissociable du développement durable, qui comprend la garantie d'un avenir plus stable et plus sûr pour la Somalie. C'est à terre, dans la création de perspectives économiques et d'autres sources de revenus pour les pirates potentiels, dans l'amélioration des perspectives d'avenir des générations actuelles et futures de Somaliens, qu'on trouvera une solution durable à la piraterie. L'ONU est disposée à apporter son aide au Gouvernement fédéral et au peuple somalien dans ce domaine.

58. Il faut renforcer la résilience à long terme face à la piraterie. L'Organisation des Nations Unies se félicite des efforts constants déployés à cet égard par les autorités somaliennes et ses partenaires, notamment de l'action menée pour élaborer une législation maritime propre, de la reprise des travaux du Comité national de coordination maritime et de la mise en place de mécanismes administratifs et judiciaires de lutte contre la piraterie, dont la création d'un département de l'administration maritime. Elle se réjouit que le Gouvernement fédéral somalien et les entités membres de la fédération aient renouvelé, en 2018, leur coopération pour mettre sur pied des accords en vue de définir les fonctions de la police maritime et des garde-côtes, de partager les produits des ressources, de rétablir le Comité de coordination de la sécurité maritime et d'atteindre les objectifs prioritaires de la Stratégie concernant la sécurité et les ressources maritimes de la Somalie.

59. Je demande une nouvelle fois au Gouvernement fédéral somalien d'adhérer à plusieurs normes et conventions internationales dans le domaine maritime et en matière de lutte contre la piraterie, en signant et en ratifiant dans les meilleurs délais des accords maritimes régionaux, et de devenir partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. J'engage toutes les parties somaliennes, au niveau fédéral et au niveau des entités, à respecter les accords d'extradition internationaux pour tous les pirates condamnés qui ont été rapatriés en Somalie afin d'y purger leur peine.

60. Il convient de saluer l'action menée par les forces navales internationales, qui ont rapidement réagi aux incidents et ont arrêté six individus soupçonnés d'actes de piraterie en mer. La baisse du nombre d'incidents au cours de l'année écoulée témoigne de l'efficacité constante des mesures de lutte contre la piraterie, ainsi que de leur effet dissuasif.

61. Je me réjouis également du travail accompli par l'Équipe spéciale de l'application de la loi du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, par le réseau de procureurs du Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime et par le Forum juridique virtuel en vue de faciliter l'engagement efficace de poursuites contre les individus impliqués dans la criminalité transnationale et maritime dans l'océan Indien. Nous devons continuer de lutter ensemble contre la piraterie en combattant les activités connexes de la criminalité transnationale organisée. Chaque État Membre devrait veiller à mettre en place des dispositifs législatifs financiers adéquats pour repérer, stopper et récupérer les gains illicites provenant de la piraterie au large de ses côtes. Il convient de continuer d'axer notre action en priorité sur les chefs pirates, les commanditaires et les réseaux criminels.

62. Je remercie le Gouvernement mauricien de son action à la tête du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes en 2018/19, ainsi que la Commission de l'océan Indien, qui assumera les fonctions de secrétariat du Groupe de contact pour les deux années à venir. Le Groupe de contact, les forces navales internationales, la communauté internationale et les autorités somaliennes aux échelons fédéral, national et régional doivent poursuivre leur collaboration aux fins de la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et dans la région en général. Il est indispensable que les membres du Groupe de contact augmentent leurs

contributions au fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, de sorte que ce dernier reste opérationnel. De concert avec ses partenaires, le fonds a mis en œuvre plusieurs grandes initiatives en matière de lutte contre la piraterie, dont le mécanisme simplifié qui continue de financer les poursuites contre les auteurs d'actes de piraterie.

63. Tous les gens de mer et les civils encore retenus en otage en Somalie doivent être libérés immédiatement et sans condition. À cet égard, je salue l'action du groupe Hostage Support Partnership, qui à ce jour a permis de libérer 44 des 48 otages détenus à terre, et j'engage une fois de plus tous les partenaires à alléger la charge qui pèse sur les victimes d'actes de piraterie et sur leur famille, y compris en versant des contributions au Fonds d'aide aux victimes de la piraterie et à leurs familles et à Hostage Support Partnership.

64. Enfin, je remercie la communauté internationale, le Conseil de sécurité, les milieux universitaires, les organisations non gouvernementales, les forces militaires et navales, le secteur des transports maritimes et le secteur privé, de la contribution qu'ils apportent depuis 10 ans à la lutte contre la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes. Sans leur détermination, il aurait été impossible de réduire la menace liée à la piraterie.

Annexe I

Contributions des États Membres, des observateurs, des organisations non gouvernementales et du secteur privé à la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes

Les informations ci-après ont été communiquées par les États Membres en réponse aux paragraphes de la résolution 2383 (2017) du Conseil de sécurité :

1. L'Australie demeure fermement engagée en faveur de la sûreté maritime des eaux adjacentes à la péninsule arabique et à la Corne de l'Afrique en particulier et des eaux de la région en général. Sa participation continue aux opérations navales des Forces maritimes combinées, par le déploiement du *Warramunga* de novembre 2017 à juin 2018, témoigne de son appui aux efforts menés par la communauté internationale pour assurer la sûreté, la stabilité et la prospérité dans les eaux de la région. Des membres des Forces de défense australiennes sont incorporés à l'état-major des Forces maritimes combinées, à Bahreïn, pour appuyer les activités régionales en cours, dont celles de lutte contre la piraterie. L'Australie est un membre actif d'organisations régionales de lutte contre la piraterie, telles que le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, est signataire de l'Accord de coopération régionale contre la piraterie et les vols à main armée à l'encontre des navires en Asie et participe aux activités régionales de détection et répression ainsi que de renforcement des capacités dans le cadre de sa coopération avec l'ONUSC.

2. Depuis 2008, la Chine a déployé jusqu'à 92 navires de guerre pour participer à des missions d'escorte de 6 518 bateaux, assisté plus de 65 navires à risque et procédé à l'expulsion de plus de 3 000 navires suspects de la région. Grâce à ses contributions à la lutte contre la piraterie, la Chine continue d'endiguer les activités des pirates somaliens et de protéger les cargaisons internationales dans les secteurs du commerce et de l'aide. Consciente de la nécessité de lutter contre la piraterie sur terre comme en mer, elle appuie toutes les mesures prises par le Gouvernement fédéral somalien en matière de réconciliation sociale, de lutte contre le terrorisme et de reconstruction nationale.

3. La marine indienne exécute des patrouilles de lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden depuis le 23 octobre 2008. Au 7 novembre 2017, sept navires avaient escorté 60 bâtiments (52 battant pavillon étranger et 8 battant pavillon indien, pour le Programme alimentaire mondial) à bon port via le Couloir de transit international recommandé. L'Inde est membre du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et participe au réseau de communications en ligne Mercury, qui a été créé pour coordonner l'action de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et dans le golfe d'Aden. Elle entend également mettre en place un centre de centralisation du renseignement au niveau régional pour contribuer à l'échange d'informations aux fins de la lutte contre la piraterie.

4. La Lituanie a contribué à l'opération Atalanta de l'EUNAVFOR Somalie en dépêchant un militaire au quartier général opérationnel. En mars 2018, son détachement de protection autonome est revenu de son déploiement opérationnel dans la région.

5. Le Mexique a érigé en infractions la piraterie et les vols à main armée en mer dans le Code pénal fédéral. Par ailleurs, la loi sur la navigation et le commerce maritime prévoit des dispositions visant à lutter contre la piraterie, le trafic et autres crimes en mer. Le pays publie régulièrement des rapports dans la base de données du Système mondial intégré d'information sur les transports maritimes de l'Organisation

maritime internationale¹ pour signaler d'éventuelles menaces aux navigateurs et prévenir les actes de piraterie. Signataire de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Mexique œuvre en faveur du renforcement de la coopération dans le domaine de la répression des actes de piraterie, que ces actes soient commis sur son territoire, sur celui d'autres États ou dans des zones ne relevant de la juridiction d'aucun État. Dans le cadre d'INTERPOL, il facilite l'échange d'informations et de bonnes pratiques, tout en poursuivant sa coopération en matière de prévention, d'enquête et de poursuites contre les pirates.

6. L'Autorité du secteur maritime des Philippines publie régulièrement, à l'intention des navires en transit au large des côtes somaliennes, des bulletins qui contiennent des informations sur les mesures de prévention et des recommandations pour les compagnies maritimes et leur équipage, afin de prévenir et de réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée en mer. Les Philippines participent également aux Forces maritimes combinées.

7. Le Portugal est un membre actif du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et a participé à la séance plénière du Groupe à Nairobi en juillet 2018, à l'occasion de laquelle a été réaffirmée l'importance de la dimension juridique de la lutte contre la piraterie. Il a coprésidé le Forum juridique virtuel (également dénommé « Forum juridique sur la piraterie ») avec Maurice. Il a souligné qu'il restait encore des difficultés juridiques à régler en raison de la dynamique existante en matière de sûreté maritime, pour ce qui est des menaces, du contexte et des réponses. Le Portugal reste déterminé à appuyer les mesures de stabilisation en Somalie, en fournissant du personnel naval et militaire à l'opération Atalanta de l'EU NAVFOR et à la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes.

8. La Suède continue de soutenir la lutte contre la piraterie dans la région. À l'automne 2017, elle a contribué à l'opération Atalanta en fournissant deux engins d'assaut rapides manœuvrés par 40 militaires et en dépêchant trois officiers à l'état-major de l'opération. Par ailleurs, elle est l'un des principaux fournisseurs de personnel de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie et veille ainsi à ce que l'action menée pour remédier aux causes profondes de la piraterie se poursuive à long terme.

9. En 2017 et 2018, la Turquie a fourni trois frégates, baptisées *Gelibolu*, *Göksu* et *Giresun*, à la Force opérationnelle multinationale 151. Depuis le 13 janvier 2009, la Turquie déploie des membres de son personnel naval auprès de l'état-major de la Force opérationnelle multinationale 151 à Bahreïn pour des périodes de six mois, afin d'appuyer les opérations contre les actes de piraterie et les vols à main armée commis dans le golfe d'Aden et au large des côtes somaliennes. Après avoir assuré la direction de la Force opérationnelle multinationale 151 en 2009, en 2010, en 2012 et en 2015, le commandement des forces navales turques a endossé ce rôle pour la cinquième fois du 29 juin au 2 novembre 2017.

¹ Portail en ligne de communication d'informations pour le secteur des transports maritimes, hébergé par l'OMI.

Annexe II

Carte illustrant les activités des pirates au large des côtes somaliennes en 2017 et 2018

